

## Récapitulatif des pièces à fournir

### Souscription standard

- le bulletin d'adhésion dûment rempli et signé,
- le Profil investisseur dûment rempli et signé,
- la copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport, Titre de séjour, Permis de conduire émis après le 19/01/2013),
- le chèque issu du compte personnel du client ou du tiers familial autorisé (avec justificatif du lien entre l'adhérent et le tiers payeur et pièce d'identité du tiers payeur) correspondant au versement initial **à l'ordre d'Aviva Vie**.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

#### Point d'attention :

##### Déclaration d'Origine des fonds - (vigilance standard)

La rubrique « Origine des fonds » du bulletin d'adhésion doit être systématiquement renseignée. Elle vous évite de joindre une annexe supplémentaire.

##### Justificatifs d'Origine des fonds - (vigilance renforcée)

En fonction des caractéristiques de l'adhésion (profession, secteur d'activité, montant, origine du versement...), des justificatifs d'origine des fonds peuvent être requis. Pour déterminer le niveau de vigilance associé à la souscription et, le cas échéant, la liste des pièces justificatives, merci de vous reporter à la notice Lutte Contre le Blanchiment en vigueur.

#### Mise en place de versements programmés

- le formulaire d'autorisation de prélèvement SEPA signé,
- le relevé d'identité bancaire.

### Souscription par un mineur

#### Cas standard :

##### • Les deux parents ont l'autorité parentale (administration légale pure et simple)

- le bulletin d'adhésion au nom de l'enfant mineur,
- le Profil investisseur au nom de l'enfant mineur.

**Ces deux documents sont signés des 2 parents** accompagnée de la mention « bon pour accord du représentant légal » avec mention « le père » « la mère »

- copie intégrale du livret de famille et copie recto-verso de la pièce d'identité de chaque parent.
- le chèque issu du compte personnel du client ou du tiers familial autorisé (avec justificatif du lien entre l'adhérent et le tiers payeur et pièce d'identité du tiers payeur) correspondant au versement initial **à l'ordre d'Aviva Vie**.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

#### Cas particulier :

##### • Un des deux parents est décédé ou est privé de l'autorité parentale (administration légale sous contrôle judiciaire)

- le bulletin d'adhésion au nom de l'enfant mineur **signé du représentant légal** avec mention « le père » ou « la mère »,
- le Profil investisseur au nom de l'enfant mineur **signé du représentant légal** avec mention « le père » ou « la mère »,
- la copie de l'ordonnance du juge des tutelles ayant désigné le représentant légal du mineur et l'ayant autorisé à placer les fonds sur un contrat d'assurance vie,
- copie intégrale du livret de famille et copie recto-verso de la pièce d'identité du parent exerçant l'autorité parentale.

##### • Les deux parents sont décédés ou privés de l'autorité parentale (tutelle)

- le bulletin d'adhésion au nom de l'enfant mineur **signé du tuteur** avec mention « le tuteur »,
- le Profil investisseur au nom de l'enfant mineur **signé du tuteur** avec mention « le tuteur »,
- la copie de l'ordonnance du juge des tutelles ayant désigné le tuteur,
- la copie recto-verso de la pièce d'identité du tuteur,
- la copie de l'ordonnance du juge des tutelles ou du procès-verbal du Conseil de Famille autorisant le placement en assurance vie.

##### • Le mineur est émancipé

- le bulletin d'adhésion au nom de l'enfant mineur **signé par le mineur émancipé**,
- la copie recto-verso de la pièce d'identité du mineur émancipé,
- la copie de l'ordonnance du juge des tutelles prononçant l'émancipation ou copie de l'acte d'état civil de mariage du mineur.

## Souscription par un majeur protégé

### En tutelle

- le bulletin d'adhésion au nom du majeur **signé du tuteur uniquement** avec mention « le tuteur » suivi du nom et prénom du tuteur,
- le Profil investisseur au nom du majeur **signé du tuteur uniquement** avec mention « le tuteur » suivi du nom et prénom du tuteur,
- la copie de l'ordonnance du juge des tutelles ayant désigné le tuteur,
- la copie recto-verso de la pièce d'identité du tuteur,
- la copie de l'ordonnance du juge des tutelles pour le placement des fonds.

### En curatelle

- le bulletin d'adhésion et le Recueil des exigences et des besoins au nom du majeur **signé du majeur protégé et du curateur** avec mention « le curateur » suivi du nom et prénom du curateur,
- la copie de l'ordonnance du juge des tutelles ayant désigné le curateur,
- la copie recto-verso de la pièce d'identité du curateur.

### Sauvegarde de Justice

- le bulletin d'adhésion au nom du majeur **signé du majeur protégé**,
- le Profil investisseur au nom du majeur **signé du majeur protégé**.

**Attention :** Si un mandataire a été désigné et si le mandat le prévoit, celui-ci doit également signer le bulletin et le Recueil des exigences et des besoins.

**En cas de mandat :** le mandat et copie de la pièce d'identité du mandataire.

## Cas de la co-souscription avec dénouement au second décès

- le bulletin d'adhésion sur lequel est précisé « Monsieur et Madame » dans la rubrique assuré-adhérent. La demande d'adhésion doit porter en haut mention de la co-adhésion,
- 2 Profil investisseur signés (un pour chaque époux),
- l'annexe de demande de co-adhésion signée par les 2 époux,
- la copie de la pièce d'identité de chacun des époux et la copie du contrat de mariage (si changement de régime matrimonial) : copie de l'acte notarié par lequel les époux adoptent en cours de mariage le régime de la **communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant** + copie jugement d'homologation ou attestation d'absence d'opposition,
- le chèque provenant soit d'un compte joint soit d'un compte personnel d'un des deux époux **à l'ordre d'Aviva Vie**.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

**Les + de 85 ans :** En complément des documents habituels, les adhésions par des personnes âgées, doivent respecter 3 critères complémentaires

- L'attestation spécifique aux plus de 85 ans.
- Des supports financiers spécifiques.
- Frais réduits en fonction de l'âge.

**Les annexes mentionnées dans ce document sont disponibles sur le site [assurancevie.com](http://assurancevie.com)**

#### Aviva Vie

Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 € -  
Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes  
732 020 805 R.C.S. Nanterre

**Assurancevie.com** est une société de courtage en assurance de personnes.

Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris.  
Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 880 568 423 ainsi qu'à l'ORIAS  
(Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 20 001 801.  
Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E009417, membre de l'ANACOFI-CIF.

